

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

**Délibération
n° 2007.05.181**

**Convention relative
au versement des
crédits accordés à
titre d'avance à
l'agglomération du
Grand Angoulême
sur la délégation
Bourses régionales
tremplin pour
l'emploi dans le
cadre du contrat
régional de
développement
durable 2007-2013**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

**DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES
SOLIDAIRES**Rapporteur : **Monsieur CHARRIER****CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT DES CREDITS ACCORDES A TITRE D'AVANCE A
L'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME SUR LA DELEGATION BOURSES REGIONALES
TREMLIN POUR L'EMPLOI DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
DURABLE 2007-2013**

Par délibération du 18 décembre 2006, la Région Poitou-charentes décidait de proposer aux agglomérations gérant les crédits Bourses Tremplin pour l'Emploi, une avance de trésorerie en attente des conclusions des négociations du contrat régional de développement durable 2007 – 2013.

Cette avance doit permettre de ne pas bloquer le processus de fonctionnement des ateliers de la création et le lancement des entreprises créées par les porteurs de projets.

Par délibération n° 66 du 23 mars 2007 relative l'approbation au contrat régional de développement durable 2007 - 2013 (CRDD), vous avez approuvé une enveloppe régionale de 1 842 620 € sur les 7 ans, soit 263 231 € / an.

La région Poitou-Charentes vient de communiquer sa proposition de convention relative au versement de crédits accordés à titre d'avance. Le montant de cette avance s'élève à 117 333 € .

Cette avance représente un peu moins de la moitié de la participation annuelle régionale et permettra à l'atelier de la création de continuer à fonctionner, et à la ComAGA d'engager le versement des bourses validées par le jury.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 2 mai 2007.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 15 mai 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention relative au versement de crédits accordés à titre d'avance à l'agglomération du Grand Angoulême sur la délégation bourses régionales Tremplin pour l'Emploi, dans le cadre du contrat régional de développement durable 2007 – 2013.

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****30 mai 2007****Affiché le :****31 mai 2007**